

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 27 JANVIER 2021

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Absent excusé : Jean-Marc BERNAY

Pouvoir : Jean-Marc BERNAY à Mathieu ARSALE

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

#### 2. CDG 42 - Convention d'adhésion 2021/2026 « prestations hygiène et sécurité du travail »

Le service de prévention du CDG 42 a pour mission d'accompagner les communes dans leurs démarches de prévention. L'adhésion au service permet de bénéficier d'informations réglementaires et de conseils en matière d'hygiène et sécurité au travail. La commune adhère actuellement à ce service. Mais la convention est terminée et doit être renouvelée pour 6 ans (2021/2026).

→ Approbation à l'unanimité

#### 3. CoPLER - Convention de mutualisation 2021

La commune adhère au service mutualisation de la CoPLER mis en place depuis 2011. La convention étant terminée, une nouvelle est proposée.

Les points qui changent au regard de la convention antérieure sont : la réduction du service renfort/remplacement aux situations "exceptionnelles", et la durée d'un an afin de permettre un calage notamment sur la partie forfaitaire.

Cette convention comprend :

- Les services de base :

- Pack informatique (maintenance PC et serveur, licence des logiciels Berger Levrault)
- Coordination et assistance des secrétaires (réseau d'entraide)

- Instruction des autorisations du droit des sols ADS (entièrement pris en charge par la CoPLER)
- Des services à la carte facturés selon leur utilisation :
  - Intervention ponctuelle d'agents intercommunaux
  - Intervention de l'équipe environnement
  - Adhésion au groupement de commande
  - Accès à la banque de matériel

Condition de retrait de la convention : la commune devra s'acquitter du pack de base correspondant à la durée de la convention.

→ Approbation à l'unanimité

#### 4. SIEL – choix énergie verte pour le groupement d'achat d'électricité

La commune adhère au groupement d'achat d'électricité du SIEL. Cela permet de faire une économie de 8 à 15 % en moyenne sur les consommations électriques.

Le SIEL propose d'intégrer dès aujourd'hui une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupé d'électricité et gaz. Les prestations sont réalisées par le SIEL-TE qui effectue le travail de mise en concurrence.

Souscrire à cette offre groupée d'énergie verte, c'est bénéficier d'une énergie renouvelable pour un coût maîtrisé sur 3 ans.

Vous trouverez, dans le tableau ci-après, la plus-value maximum observée à ce jour sur les énergies vertes.

Electricité	Electricité Energie verte	Gaz Energie verte origine France	Gaz Energie Verte origine Europe
Economie - 8 à -15 %	Plus-value + 2€/MWh soit environ + 4% (*)	Plus-value + 20 €/MWh soit environ + 100% (*)	Plus-value + 12€/MWh soit environ 62% (*)

(\*) % correspondant à 100% d'énergie verte sachant que le choix est possible de 0 à 100% pour chaque point de livraison.

La commune n'est pas concernée par le gaz.  
→ CONTRE à l'unanimité le choix de l'énergie verte

#### 5. Questions et informations diverses

- L'Etoile du Berger a fait un don de 1 700 € à la commune en décembre pour le repas de Noël des anciens et l'arbre de Noël des enfants.

- M le Maire et l'agent technique ont assisté à une démonstration d'outils pour désherber organisée par la CoPLER. Il souhaite commander un de ces outils qu'il a trouvé très efficace → Accord du conseil

- Il est proposé de faire passer des formations à l'agent technique cette année : CACES, certiphyto, et habilitation électrique. → Accord du conseil

- Monsieur P demande s'il est possible de boucher les trous dans le chemin qui permet d'accéder à son exploitation.

- M. B demande s'il peut avoir une aide de la commune pour des panneaux indiquant son garage. Le Conseil Municipal ne le souhaite pas, et ce dans un souci d'équité. En effet, d'autres entreprises, artisans, et commerçants de la commune ont dernièrement posé des panneaux pour indiquer leur activité et ce par leurs propres moyens, sans aucune aide de la commune. Les élus réfléchissent à un panneau l'entrée du village qui mentionnerait toutes les activités présentes sur la commune.

- M. le Maire a RDV vendredi pour un devis concernant l'élagage d'arbres gênants en divers endroits de la commune.

- Un devis sera demandé pour boucher les trous sur l'ancienne voie de chemin de fer et à l'impasse La Moussière.

- Marc OJARDIAS fait le compte rendu d'une réunion de la commission urbanisme CoPLER à laquelle il a assisté. Le PLUI a été modifié. Le Conseil Communautaire devra se prononcer sur l'arrêt du projet, ainsi que les conseils municipaux de toutes les communes dans les prochains mois.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 17 mars à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.